



A vos cultures

N°21 – 25 septembre 2019

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 26

A RETENIR :

Colza :

- Présence signalée de larves de tenthrèdes.
- grosses altises première capture.
- Petites altises non signalées.
- Quelques limaces signalées hors réseau en parcelle irriguée.

COLZA

STADES :

De non levée à B6 avec une grande variabilité de stade au sein des parcelles selon les situations.

Pensez à remettre vos cuvettes jaunes

Rappel sur la mise en place :

Dès le semis, placer les cuvettes (enterrées et sur végétation) dans le colza à 10 m de la bordure, si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente (le plus proche).

Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionné de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).

LIMACES :

Quelques signalements hors réseau, notamment en parcelle irriguée.

Démarrer la surveillance dès le semis et jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.

Rappel : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le colza mais l'accumulation des morsures peut entraîner une dépréciation rapide et préjudiciable en cas de présence significative.

TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza. Commencer la surveillance si ce n'est pas déjà fait.



Adultes



Larves

La présence de larves est signalée dans deux parcelles sur huit observées cette semaine. La présence d'adultes dans les cuvettes jaunes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation.

Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas.

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

PETITES ALTISES

Non signalées dans le réseau.

Visitez vos parcelles 2 à 3 fois par semaine.



Petite altise

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures de petites et grosses altises cumulées, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.

Au vu de l'état des colzas, des interventions ponctuelles contre les larves de tenthrèdes peuvent être nécessaire pour sauvegarder les plantes levées. Dans ce cas et si les seuils sont atteints intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l), 2 applications maximum par an.

Ce traitement sera également efficace sur petite altise.

GROSSES ALTISES



Grosse altise

Présente dans 3 parcelles sur 8 observées avec de 1 à 23 individus piégés. **Renforcer la surveillance dans les parcelles levées.**

Stades de sensibilité : de la levée à 3 feuilles (B3) inclus

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures de petites et grosses altises cumulées, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.

En cas d'intervention suivre les recommandations de Terres Inovia

ci-dessous : Auteur : Equipe Terres Inovia Nord et Est - Modifié le : 20 sept. 2019

« Avec des dates de semis échelonnées et la sécheresse actuelle, les stades des colzas sont très variables allant de non levé à 6 feuilles. Cette grande hétérogénéité est à prendre en compte face au risque altises.

L'arrivée des altises est donc à surveiller de très près.

C'est en effet l'observation très régulière, à la parcelle, de l'état du colza qui guide le raisonnement. **Le piégeage de l'altise, permet seulement d'identifier l'arrivée de l'insecte sur la parcelle et donc le début de la période de risque.** Il ne permet pas d'évaluer le niveau de risque.

La démarche à suivre

A quel stade est mon colza ?

Les plantes avec des morsures sont-elles fréquentes ?

- **Pour les colzas à plus de 3 feuilles** : toute intervention insecticide visant les altises au-delà de 3 feuilles, s'avère inutile. A partir de ce stade, le colza supporte les morsures d'altises.

- **Si le colza n'a pas atteint 4 feuilles** : visitez régulièrement la parcelle et observez la présence éventuelle de morsures sur les feuilles (*le colza est sensible aux attaques d'adultes de grosses altises, de la levée, jusqu'à 3 feuilles inclus*).

C'est l'observation très régulière, à la parcelle, de l'état du colza entre les stades cotylédons et 3-4 feuilles qui guide le raisonnement.

Observer au crépuscule, ou mieux, dans l'obscurité car les altises ont une activité nocturne.

Prendre en compte vigueur et intensité des morsures.

Dans un contexte peu poussant comme cette année, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération, quasiment au jour le jour pour bien appréhender le risque.

La nuisibilité augmente d'autant plus que le rapport de force « vigueur du colza / prélèvements foliaires » est défavorable à la culture. Plus les dégâts arrivent tôt (sur cotylédon notamment), plus les préjudices s'accroissent.

Les captures dans les cuvettes jaunes (position enterrée) servent à détecter l'arrivée puis l'activité des altises d'hiver. Les pièges jaunes ne sont pas un outil de décision de traitement

Evitez les traitements inconsidérés

La lutte insecticide contre les altises ne doit s'envisager que si la survie de la culture est incontestablement menacée, (du stade cotylédons jusqu'à 3 feuilles étalées du colza) et à partir de l'observation minutieuse de l'évolution des dégâts (raisonnement à la parcelle) :

- si les insectes sont suffisamment actifs et nombreux (*l'altise d'hiver est active surtout dans les premières heures qui suivent la tombée de la nuit*) ;

- si la culture pousse moins vite qu'elle n'est dévorée ;

Si une intervention s'avère nécessaire contre les altises adultes et pour réduire la pression de sélection d'individus résistants aux pyréthrinoïdes, les alternatives recommandées sont :

• **BORAVI WG 1.0 kg/ha (phosmet 500g/kg) à incorporer dans une eau préalablement acidifiée pour obtenir un pH de 5.5 avec NEUTRAL à 0.05% (acide phosphorique à 280g/l), 2 applications max/an. Attention, produit non mélangeable avec toute autre substance active.**

• **Si BORAVI n'est pas disponible, utiliser de préférence DASKOR 440 / PATTON M 0,625 l/ha (chlorpyrifos méthyl 400g/l + cyperméthrine 40g/l, 1 application max/an).**

L'altise d'hiver est active surtout dans les premières heures qui suivent la tombée de la nuit. C'est pourquoi l'application en soirée est à privilégier avec un volume de bouillie d'au moins 150 à 200 l/ha. »

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Divers_PDF/Bon_usage_des_prdts_phyto.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*